

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

### *Comité technique paritaire Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale Nomination*

#### **Arrêté du 15 avril 2008 portant nomination des membres du comité technique paritaire ministériel du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**

NOR : MTSO0810804A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat, notamment ses articles 12 et 15 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires, notamment ses articles 8 et 11 ;

Vu le décret n° 90-665 du 30 juillet 1990 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 23 février 1996 relatif à la constitution d'un comité technique paritaire ministériel au ministère du travail et des affaires sociales compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2004 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité technique paritaire ministériel au ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et fixant le nombre de sièges attribués à chacune d'elles ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2007 portant prorogation des mandats des membres des comités techniques paritaires relevant des ministères chargés des affaires sociales,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les personnes désignées ci-après sont nommées membres représentant l'administration au comité technique paritaire ministériel du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

#### *Membres titulaires*

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, président ;

M. Masson (Jean-René), directeur de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Mme Moures (Isabelle), chef de service à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;

M. Mathieu (Daniel), sous-directeur des carrières et des compétences à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;

M. Combrexelle (Jean-Denis), directeur général du travail ;

M. Gaeremynck (Jean), délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle ;

M. Bessiere (Jean), directeur adjoint de la direction générale du travail ;

M. Chassine (Jean-Pierre), inspecteur général des affaires sociales ;

M. Moreau (Philippe), chef de la division des moyens des services à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Mme Balmes (Marie-Laure), directrice régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Nord - Pas-de-Calais ;

M. Louis (Jean-Robert), sous-directeur à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;

Mme Jegouzo (Martine), directrice départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Essonne ;

M. Thomas (Daniel), directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Seine-Saint-Denis ;

Mme Sedillot (Béatrice), chef de service à la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ;

M. Brefort (Rémy), directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Basse-Normandie.

#### *Membres suppléants*

M. Bailbe (Bernard), directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Franche-Comté ;

M. Borel (Patrice), chef de service à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;

M. Daubech (Noël), chef de département à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;

Mme Pascua (Michèle), chef de mission à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;

Mme Jeannet (Agnès), inspectrice générale des affaires sociales ;

Mme Curtinot (Brigitte), chef de bureau à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Mme Bughin (Evelyne), chef du cabinet du directeur de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ;

Mme Courtois (Colette), chef de bureau à la direction générale du travail ;

M. Garreau (Dominique), directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle auprès du délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle ;

Mme Ribadeau-Dumas (Sylvaine), chef de bureau à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;

M. Ricochon (Michel), directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Paris ;

M. Blondel (Joël), chef de service à la direction générale du travail ;

M. Jean (Roger), directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Haute-Normandie ;

Mme Battestini (Marie), chef de bureau à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Mme Hel-Thelier (Sylvie), chargée de mission à la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

#### Article 2

Les personnes désignées ci-après sont nommées membres représentant le personnel au comité technique paritaire ministériel du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

#### **Syndicat CFDT**

##### *Membres titulaires*

Mme Siffredi (Marie-Ange), direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;

M. Laisne (Frédéric), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Gironde ;

M. Abed (Karim), direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Réunion.

##### *Membres suppléants*

Mme Joly (Martine), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Nord Valenciennes ;

M. Roger (Jacques), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Creuse ;

Mme Rosset (Fabienne), direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Bretagne.

#### **Syndicat CGT**

##### *Membres titulaires*

Mme Denoyer (Sylvie), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Paris ;

M. Hadj-Hamou (Yacine), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Haute-Garonne ;

M. Girardet (Christophe), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Côte d'Or ;

M. Royer (Philippe), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Seine-Saint-Denis.

*Membres suppléants*

Mme Guyot (Françoise), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Paris ;

Mme Brilland (Delphine), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Seine-Maritime ;

Mme Vinck (Lydie), direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ;

Mme Rafflin (Martine), délégation interministérielle à la lutte contre le travail illégal.

**Syndicat FO**

*Membres titulaires*

M. Kloetzlen (Jean-Philippe), direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Alsace ;

M. Soussen (Alain), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Alpes-Maritimes.

*Membres suppléants*

M. Ducourant (Christian), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Aube ;

M. Perou (Jean-Pierre), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Vaucluse.

**Syndicat SNU-TEF – FSU**

*Membres titulaires*

M. Beal-Rainaldy (Luc), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Paris ;

M. Marechau (Dominique), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Gers.

*Membres suppléants*

M. Rols (Dominique), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Loire ;

Mme Pennazzi (Dominique), direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Franche-Comté.

**Syndicat SUD travail**

*Membres titulaires*

M. Mathon (Stéphane), Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Basse-Normandie ;

Mme Toussaint (Astrid), direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Lorraine ;

M. Vergez (Michel), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Hauts-de-Seine.

*Membres suppléants*

M. Mabboux-Stromberg (Dominique), direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Basse-Normandie ;

Mme Fleury (Lison), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Gard ;

M. Chabriez (Alexandre), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Nord-Lille.

**Syndicat UNSA**

*Membre titulaire*

Mme Pineau (Brigitte), direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Bretagne ;

*Membre suppléant*

M. Zeau (Michel), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Loire-Atlantique ;

Article 3

L'arrêté du 29 avril 2005 modifié portant nomination des membres du comité technique paritaire ministériel du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle est abrogé.

Article 4

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Fait à Paris, le 15 avril 2008.

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille et de la solidarité,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur de l'administration générale  
et de la modernisation des services,*

J.-R. MASSON